

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le Lundi 19 juin 2023 à 19h00

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

12 juin 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL, D. ZIETEK, V. LERMITE, L. MULLER, D. PAITEL, S. MONNIER, A. HUET

Absent : JM JARRET, JM BODIER, C. TRIHAN

Absent représenté :

DELIB 19/06 N°6

Objet : Cybersécurité : Convention avec Mégalis Bretagne

La cybersécurité est depuis plusieurs années maintenant au cœur des préoccupations de nombreuses organisations. Les collectivités locales n'échappent pas à cette tendance, plusieurs communes, agglomérations, établissements publics ayant défrayés la chronique suite à des piratages.

Mégalis propose un parcours « cyber sensibilisation enrichi » qui comprend :

- Des réunions de sensibilisation pour les élus et les agents
- La réalisation d'une campagne phishing
- L'accès à des modules d'e-learning
- Un pré-audit sur le système d'information (un inventaire des prestataires, des moyens informatiques et logiciels « métiers », une évaluation du SI de la commune et des prestataires)
- Un scan de vulnérabilités par le GIP SIB
- Un dispositif technique de sensibilisation
- Des livrables (restitution du parcours, kit documentaire)

Considèrent que nul n'est à l'abri d'un piratage dont les conséquences peuvent être très importantes, y compris pour une commune comme ST SULPICE DES LANDES, il paraît très intéressant de se faire accompagner.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention proposée par Mégalis Bretagne / Parcours 2, ci-annexée
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer
-

Fait et délibéré le 19 juin 2023.

Le Maire,

Victor LERMITE

Secrétaire de séance : Didier ZIETEK